

L'ABRIEL.

IMPRIMERIE DES JOURNALS, PAR P. DELAURE,
NOUVELLE ORLEANS.
Jeudi, 20 Novembre 1828.

LEGISLATURE D'ETAT.

Chambre des Représentants.
Séance du Mardi 19 Novembre 1828.

Présidence de M. Roman.

A dix heures la séance est ouverte. Après la lecture du procès verbal, douze membres récemment arrivés présentent leur voix.

M. l'Orateur désigne les membres qui seront partie des différents Comités Permanents.

Le membre de St. Landry propose d'ajourner au troisième Lundi de Décembre l'Assemblée Générale des deux chambres pour l'installation du nouveau Gouverneur.

Un membre d'Orléans s'oppose à cette demande, et propose d'ajourner cette Assemblée Générale au 1er. Lundi de Janvier. Cette question est écartée.

Le membre d'Est Batou-Rouge demande qu'il soit nommé un comité de plus pour le travail de la Chambre, parce qu'il pense que le nombre de ceux qui existent actuellement est insuffisant et qu'il sont trop surchargés d'ouvrage.

Le membre d'Ouest Féliciana est d'une opinion opposée, et pense que cette augmentation de comité est inutile; en conséquence il propose de rejeter la demande du préposant. La résolution est mise aux voix et rejetée.

Un membre d'Orléans annonce qu'il présentera, dans une prochaine séance, un Bill relatif à l'introduction des esclaves dans cet Etat.

Le membre d'Ouest Féliciana soumet à la Chambre deux pétitions. La première est d'une dame qui, désirant régler des affaires de famille avec ses enfants, réclame l'emancipation de l'un d'eux. La seconde est une réclamation d'un membre d'une session postérieure pour obtenir le droit de toucher le paiement de ses frais de voyage (millingage). Renvoyé au comité des reclamations.

Sur la demande de M. A. Duerna, on accorde au Redacteur du journal l'Abeille, un siège dans l'enceinte de la Chambre pour y prendre des notes sur les discussions.

Le membre de St. Martin propose une résolution tendant à nommer un traducteur pour le travail de la Chambre—adoptée.

Le membre d'Est Féliciana considérant qu'il a toujours été d'usage d'envoyer auprès du nouveau gouverneur élu une commission pour lui annoncer le résultat de l'élection faite en sa faveur, propose qu'une telle commission, composée de deux membres de la Chambre et de deux membres du Sénat, soit nommée.

Cette proposition est adoptée, et MM. Turner et Duplantier sont désignés pour cette mission. Par suite d'un message du Sénat sur le même objet, la Chambre adjoint M. Landry aux deux membres susmentionnés, et leur enjoint à tous trois de se réunir à Miss. Déclouet et Smith, désignés par le Sénat, pour avoir à se rendre auprès de M. P. Derbigny et lui annoncer sa nomination au gouvernement de la Louisiane.

Un message du Sénat annonce qu'il approuve la résolution proposée dans la séance d'hier par le membre de St. Landry, et adoptée, relativement à la ligne de démarcation à tracer entre l'Etat de la Louisiane et le Territoire d'Arkansas.

On procède à l'élection d'un traducteur—M. A. Pitot est nommé.

Un membre de Lafourche Intérieure présente une série de résolutions relatives aux différents objets que le message du gouverneur recommande à l'attention de la Chambre—Voici ces différentes résolutions :

Résolu que cette partie du Message du gouverneur qui a rapport aux chemins et levées soit referée à un comité réuni de trois membres de la Chambre et de deux membres du Sénat.

Que cette partie du même message qui a rapport à l'ouverture de canaux pour faciliter le dégorgement de la surcharge des eaux du Mississippi, aussi bien qu'à l'ouverture d'autres canaux pour le commerce, et à l'établissement de chemins de fer (railroads) soit referée au comité permanent des Améliorations intérieures.

Que cette partie du même Message qui a rapport aux mesures à prendre pour prévenir dans cet Etat l'introduction et la vente d'esclaves vicieux, soit referée à un comité réuni de trois membres de la Chambre et de deux membres du Sénat.

Que cette partie du même Message qui a rapport aux titres et autres documents conservés dans les bureaux ou offices publics de cette ville et qui sont relatifs à des terres situées dans l'Etat du Mississippi, soit referée à un comité réuni de trois membres de la Chambre et de deux membres du Sénat.

Que cette partie du même Message qui a rapport à l'agrandissement de la prison de cette ville et à l'établissement de bâties à l'abri du feu dans chaque paroisse pour y déposer les archives, soit referée à un comité réuni de trois membres de la Chambre et de deux membres du Sénat.

En vertu des Réglements de la Chambre ces différentes résolutions restent déposées sur le bureau jusqu'à nouvel ordre.

Le membre d'Ouest Féliciana, au nom de la Commission chargée d'aller porter à M. P. Derbigny la nouvelle de son élection à la place de Gouverneur, annonce à la Chambre qu' cette commission a rempli la mission dont elle avait été chargée.

Un membre de la paroisse d'Orléans demande qu'une commission de trois membres de la Chambre soit nommée

pour avoir à se réunir à une autre commission qui sera désignée par le Sénat, afin d'entendre sur l'époque à laquelle il convient de fixer l'apparition des Chambres. La dispensation des règles ayant été obtenue, cette résolution est mise aux voix et adoptée. MM. Hamilton, Waggoner et Johnston sont nommés de cette commission.

Sur motion, la Chambre s'adjourne à dix heures.

Les navires Henry Astor, Roqueline et Zilia, arrivés de Bordeaux, ne nous apportent rien de nouveau. Les journaux de Paris venus par le dernier arrivage du Havre, sont plus frais que ceux que ces navires ont apportés.

POUR L'AL.

Lisbonne, 27 aout. M. Campuzano, ministre extraordinaire d'Espagne près de notre cour, qui avait reçu de son gouvernement l'ordre de quitter notre capitale et de retourner à Madrid, ainsi que M. Zieu Bermudez, ministre ordinaire d'Espagne à Lisbonne, est toujours dans cette ville, bien qu'il ait fait de la quitter; il garde le plus rigoureux isolement. Après avoir reçu l'ordre ci-dessus mentionné, M. Campuzano, s'est empêtré de vendre ses équipages et de se faire de son inobligé; il avait même quitté Lisbonne d'une manière ostensible; mais a peu de distance de la ville, il quitta sa voiture de voyage et rentra incognito dans la capitale.

Lisbonne, 28 aout. Les nouvelles arrestations ne discontiennent point et les persécutions spoliatrices évers les partisans de don Pedro vont toujours croissant.

On est toujours fort inquiet de ce qui fera l'Espagne; néanmoins, il est à croire que cette puissance en refirant son ambassadeur ordinaire, n'a voulu que donner une satisfaction à la France, qu'elle trompe bien certainement, d'autant mieux qu'elle conserve encore ici un ambassadeur extraordinaire qui n'a pas été rappelé.

Divers conseils ont eu lieu depuis plusieurs jours; on croit que le projet d'une levée en masse, qui avaient d'abord été comme adopté, a fini par être abandonné. Sans doute que l'envoyé de lord Beresford aura rassuré don Miguel.

Où annonce de Lisbonne qu'un bateau à vapeur, appartenant à lord Cochran, y était arrivé et s'était mis à la disposition du capitaine Canning, commandant le bâtiment de guerre anglais stationné dans la rivière. Le Constitutionnel donne ce bâtiment le nom de Mercure, capitaine Edward, et se fait arriver de Londres en 5 jours. Ne serait-ce pas plutôt le Mercury, commandé par Edward Ballière, que nous avons vu ici, et qui aura tout simplement relâché à Lisbonne pour son honneur; surtout lorsqu'il s'agit de prêter assistance à un allié pour soutenir la cause de la légitimité, si sacrée pour les rois de l'Europe.

On parle à Lisbonne de l'intention des partisans de don Pedro de se procurer en Angleterre quelques bâtimens à vapeur, pour s'opposer violenlement au débarquement des soldats de don Miguel dans l'île de Madère. Il paraît qu'un brick de guerre, le Frêze de Mayo, arrivé dernièrement à la hauteur de l'île, a vainement cherché à y établir des communications.

Le sort de Funchal, regardé à peuprises comme inaccessible, étant jugé suffisant pour défendre l'approche du S. de Madère, le gouverneur a porté le plus grand soin à défendre le point Nord de l'île, qui ne pourra d'ailleurs être abordé que par surprise.

Lisbonne, 23 aout. Si l'Angleterre envisageait sérieusement ses intérêts elle se serait sans doute décidée à s'emparer du Portugal et même des îles adjacentes. L'invasion française avait ravagé toutes les provinces portugaises; les bandes de Silveira les dévastèrent en 1828; en 1826, ces mêmes rebelles ressuscités ont saccagé, brûlé et pillé la Béira, le Tras-Montes et l'Alentejo; aujourd'hui enfin toutes ces désastres sont apportés à leur comble par les guerrillas Miguelistes qui, déchaînées de tout côté, violent et détruisent tout sans que nulla faciat. Et comment les empêcher, si elles sont tacitement tolérées par le gouvernement qui ne peut se maintenir que par la rapine? Don Miguel place sur un tronc usqué, ne pourra jamais se soumettre qu'au moyen de vexations et de contraintes, car l'illegibilité exclut la justice, et la honte fait ne s'accorde point avec l'iniquité; ne pourra-t-il entretenir une force armée suffisante, forte de moyens pecuniaires, l'insurgateur aurait succombé déjà, s'il n'était appuyé par une population effrénée, qui répand la peur et la terreur dans le royaume et qui dépossile ses habitants de tous leurs biens pour assouvir la cupidité des satellites de la tyrannie. L'affroi, le deuil, la misère et la plus grande stagnation dans les affaires étaient donc les résultats inévitables d'un tel ordre de choses, quels intérêts commerciaux Portugal, dans cette malheureuse nation dépourvue de numéraire, où les capitalistes sont emprisonnés, bannis ou expatriés, où les maisons les plus opulentes et les plus riches autrefois sont aujourd'hui ruinées ou dispersées? Les deniers nationaux sont réduits à un prix qui ne suffit même pas à la subsistance du cultivateur; les objets de luxe sont retranchés; dans les familles plus aisées, on a banni l'usage de tout ce qui n'est pas strictement indispensable; aussi peu sonne-t-on peut vendre, puisqu'il n'y a pas d'acheteurs. Toutes les richesses provenant du commerce de la petite industrie nationale ou de l'agriculture, étaient entre les mains des amis de don Pedro, des soutiens de la charte, mais ceux-ci n'existent plus en Portugal, leur richesse devant la proie du fisc, quels avantages pourraient offrir un tel pays au commerce Anglais? Le gouver-

nement de don Miguel n'est d'ailleurs nullement favorable aux intérêts des négociants de cette nation, car contre la haine invincie que tous les Miguelistes conservent contre l'Angleterre, il est déjà question de hausser les marchandises anglaises de 30 à 40%. Ajoutons à cela que l'on n'épargne aucune occasion d'abreuver les Anglais des plus mortifans dégouts, et que plus de deux cents négociants britanniques sont lignominalement érouvés dans les prisons de Portugal, un plus grand nombre dans celles de Lisbonne, sans compter que ceux des sujets Anglais qui sont emprisonnés en dehors de leur liberté individuelle, sont surveillés même par la police avec plus de rigueur que les constitutionnels Portugais. Quel moyen de salut reste-t-il donc au Portugal? La protection de l'Angleterre mais, dit-elle, le casus foederis amène des considérations qui s'opposent à cette intervention. Quoi n'y a-t-il qu'une invasion étrangère qui puisse menacer les Anglais à Lisbonne? Ne serait-ce que dans le cas où l'Angleterre prêterait son appui à cet ancien allié? Un trône ravi au souverain légitimement reconnu, par le plus cruel usurpateur; l'arbitraire devenu la seule loi, la vengeance, le culte but de toutes les dispositions administratives; les provinces massacrées; les villes désertées, les cachots enclos de victimes pèle-mêle entassées; la mort planant sur toutes les têtes; le deuil couvrant toute la nation; enfin un royaume prêt à succomber sous les coups redoublés du despote, le plus inique et de la plus horrible anarchie; un royaume qui dans les angoisses, dans les convulsions de ses derniers moments, au point d'être enserré sous ses propres ruines, réclame les secours de son allié; serait abandonné par celui-ci qui, d'un œil sec, et avec un imperturbable flingue, contemplerait avec indifférence tant de crimes, tant de malheurs?

La Grèce a moins de droits que le Portugal aux secours de la Grande-Bretagne. La Grèce prétend se séparer de la Turquie et seconder l'autorité du potentat qui la domine; le Portugal n'a volonté que refuser à un usurpateur, trône qu'il a juré de conserver à don Pedro; si la Grande-Bretagne a secouru la Grèce, par quel motif abandonnerait-elle le Portugal? Quel droit, quel casus foederis a obligé l'Angleterre à intervenir activement dans les événements de la Grèce? Si elle n'a eu besoin d'aucun droit ni de casus foederis pour entreprendre de soutenir ouvertement la Grèce, pourquoi ne peut-elle pour s'abstenir d'aider le Portugal? Que la Grèce a moins de droits que le Portugal aux secours de la Grèce? Si elle n'a eu besoin d'aucun droit ni de casus foederis pour entreprendre de soutenir ouvertement la Grèce, pourquoi ne s'en prévaut-elle pas? Pour s'abstenir d'aider le Portugal? Que la Grèce a moins de droits que le Portugal aux secours de la Grèce? Si elle n'a eu besoin d'aucun droit ni de casus foederis pour entreprendre de soutenir ouvertement la Grèce, pourquoi ne s'en prévaut-elle pas? Pour s'abstenir d'aider le Portugal? Que la Grèce a moins de droits que le Portugal aux secours de la Grèce? Si elle n'a eu besoin d'aucun droit ni de casus foederis pour entreprendre de soutenir ouvertement la Grèce, pourquoi ne s'en prévaut-elle pas? Pour s'abstenir d'aider le Portugal?

Le 20 nov. — Par Bauduc & Domon.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Banks vs. E facias, à moi à Habilis du femme, dressé, exposé en vente Mercredi 29 du courant, à 4 heures, au principal, divers meubles et ustensiles de cuisine.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY. — Marshal.

20 nov. — Vente par le Marshall.

R. Brand vs. E facias, à moi à Habilis du femme, dressé, exposé en vente Mercredi 29 du courant, à 4 heures, au principal, divers meubles et ustensiles de cuisine.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY. — Marshal.

20 nov. — Vente par le Marshall.

E. facias, à moi à Habilis du femme, dressé, exposé en vente Mercredi 29 du courant, à 4 heures, au principal, divers meubles et ustensiles de cuisine.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY. — Marshal.

20 nov. — Vente par le Marshall.

E. facias, à moi à Habilis du femme, dressé, exposé en vente Mercredi 29 du courant, à 4 heures, au principal, divers meubles et ustensiles de cuisine.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY. — Marshal.

20 nov. — Vente par le Marshall.

E. facias, à moi à Habilis du femme, dressé, exposé en vente Mercredi 29 du courant, à 4 heures, au principal, divers meubles et ustensiles de cuisine.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY. — Marshal.

20 nov. — Vente par le Marshall.

E. facias, à moi à Habilis du femme, dressé, exposé en vente Mercredi 29 du courant, à 4 heures, au principal, divers meubles et ustensiles de cuisine.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY. — Marshal.

20 nov. — Vente par le Marshall.

E. facias, à moi à Habilis du femme, dressé, exposé en vente Mercredi 29 du courant, à 4 heures, au principal, divers meubles et ustensiles de cuisine.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY. — Marshal.

20 nov. — Vente par le Marshall.

E. facias, à moi à Habilis du femme, dressé, exposé en vente Mercredi 29 du courant, à 4 heures, au principal, divers meubles et ustensiles de cuisine.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY. — Marshal.

20 nov. — Vente par le Marshall.

E. facias, à moi à Habilis du femme, dressé, exposé en vente Mercredi 29 du courant, à 4 heures, au principal, divers meubles et ustensiles de cuisine.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY. — Marshal.

20 nov. — Vente par le Marshall.

E. facias, à moi à Habilis du femme, dressé, exposé en vente Mercredi 29 du courant, à 4 heures, au principal, divers meubles et ustensiles de cuisine.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY. — Marshal.

20 nov. — Vente par le Marshall.

E. facias, à moi à Habilis du femme, dressé, exposé en vente Mercredi 29 du courant, à 4 heures, au principal, divers meubles et ustensiles de cuisine.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY. — Marshal.

20 nov. — Vente par le Marshall.

E. facias, à moi à Habilis du femme, dressé, exposé en vente Mercredi 29 du courant, à 4 heures, au principal, divers meubles et ustensiles de cuisine.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY. — Marshal.

20 nov. — Vente par le Marshall.

E. facias, à moi à Habilis du femme, dressé, exposé en vente Mercredi 29 du courant, à 4 heures, au principal, divers meubles et ustensiles de cuisine.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY. — Marshal.

20 nov. — Vente par le Marshall.

E. facias, à moi à Habilis du femme, dressé, exposé en vente Mercredi 29 du courant, à 4 heures, au principal, divers meubles et ustensiles de cuisine.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.